Informations de base

2007/2560(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Moyen-Orient **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.40.05.06 Relations avec les pays du Proche et Moyen Orient	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires générales	2817	2007-07-23
	Affaires générales	2809	2007-06-18
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/05/2007	Débat en plénière		
06/06/2007	Débat en plénière		Résumé
18/06/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
19/06/2007	Débat en plénière		
11/07/2007	Débat en plénière		Résumé
12/07/2007	Décision du Parlement	T6-0350/2007	Résumé
12/07/2007	Résultat du vote au parlement		
12/07/2007	Fin de la procédure au Parlement		
23/07/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2560(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité

Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0268/2007	11/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0270/2007	11/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0272/2007	11/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0273/2007	11/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0274/2007	11/07/2007	
Proposition de résolution		B6-0275/2007	11/07/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0350/2007	12/07/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)4170	29/08/2007	

Résolution sur le Moyen-Orient

2007/2560(RSP) - 12/07/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu pendant la séance du 11 juillet 2007, le Parlement européen a adopté une résolution sur le Moyen-Orient.

Exprimant sa préoccupation devant les derniers événements survenus dans la bande de Gaza, le Parlement condamne la prise de contrôle militaire de la bande de Gaza par le Hamas et appelle à la reprise du dialogue politique interne entre les Palestiniens dans un esprit de réconciliation et d'unité nationale afin d'empêcher la division géographique et politique de la Cisjordanie et de Gaza. Comprenant et approuvant les décisions extraordinaires du président Abbas, vu la gravité des circonstances, les députés soulignent que le soutien apporté par la communauté internationale au président Abbas doit être assorti d'un programme politique réaliste et concret propre à aboutir à un accord sur un statut définitif. Ils estiment que la crise actuelle ne doit pas être une excuse pour éloigner les perspectives de paix et qu'elle peut offrir un nouveau point de départ pour la relance d'un calendrier précis en vue de parvenir à un accord global entre Israël et l'Autorité palestinienne fondé sur « l'existence de deux États démocratiques, souverains et viables, dont les peuples vivent en paix côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues ».

Les députés se félicitent de la décision du Conseil de rétablir immédiatement des relations normales avec l'Autorité palestinienne et, pour ce faire, de créer les conditions permettant d'apporter d'urgence un soutien pratique et financier, ainsi que la fourniture d'une aide humanitaire et d'une aide d'urgence à la population de Gaza. Ils saluent également la décision du gouvernement israélien de reprendre partiellement le transfert des recettes fiscales et douanières bloquées et demandent que le transfert de ces recettes soit complet et régulier. Ils demandent au gouvernement israélien de supprimer les barrages routiers installés depuis septembre 2000 et de cesser l'extension des colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ainsi que la construction du mur au-delà des frontières de 1967.

La résolution condamne à la fois les multiples attaques de roquettes Kassam tirées sans discernement à partir de la Bande de Gaza contre le territoire israélien visant principalement des civils et les opérations militaires du gouvernement israélien contre la population palestinienne.

Le Parlement insiste pour qu'une série de mesures destinées à restaurer la confiance soient prises par les Israéliens et les Palestiniens avec l'aide de la communauté internationale, dont la libération immédiate de tous les anciens ministres, députés et maires palestiniens incarcérés, et du caporal israélien Gilad Shalit; ils se félicitent de la libération d'Alan Johnston, journaliste de la BBC, et la considère comme un pas dans la bonne direction.

S'agissant de la situation au Liban, les députés condamnent fermement l'attentat terroriste subi par les troupes espagnoles de la FINUL, qui a entraîné la mort de six soldats et en a blessé d'autres, et demande aux autorités libanaises de tout mettre en œuvre pour qu'une enquête transparente et rapide permettre de traduire les responsables en justice. Soulignant que la stabilité politique au Liban ne peut être fondée ni sur la violence ni sur une

influence extérieure, ils demandent la relance du dialogue d'unité nationale afin d'aplanir les différends et d'éviter un vide du pouvoir pendant la période précédant les élections présidentielles prévues pour l'automne prochain.

Les parlementaires considèrent que la dimension et la démarche régionales sont la base de tous les efforts visant à trouver une paix durable au Moyen-Orient et rappellent que ni des conditions préalables ni l'unilatéralisme n'aideront ces efforts. Ils soulignent la nécessité d'un dialogue avec la Syrie et estiment que l'initiative de paix arabe constitue une véritable occasion d'instaurer une paix durable et globale dans la région.

Le Conseil est invité à veiller à ce que l'Union européenne fasse entendre sa voix, notamment au sein du Quartet, dans les efforts tendant à la reprise de véritables négociations sur les diverses voies possibles du processus de paix au Moyen-Orient. Soulignant que, dans ce cadre politique, l'organisation d'une conférence internationale de paix pour le Moyen-Orient devrait devenir une perspective viable, les députés invitent le Conseil à agir dans ce sens dans le cadre du Quartet

Les députés estiment enfin qu'il est possible d'examiner le déploiement éventuel d'une force militaire, policière et civile internationale sous l'égide des Nations unies sur la base d'un plan de paix concerté associant Israéliens et Palestiniens et d'un accord interpalestinien.